



# LA DÉPÊCHE

FRANCE

[www.ladepeche.fr/](http://www.ladepeche.fr/)

## Thibaud Assier de Pompignan : « Investir en Girardin est un placement rentable et sécurisé »

### Loi Girardin : un principe de défiscalisation éprouvé

La loi Girardin est entrée en vigueur en juillet 2003. Ce dispositif fiscal est une des réponses mises en œuvre par l'État français pour appuyer le développement économique, agricole, industriel et social des territoires d'Outre-mer. Grâce aux investissements réalisés, les acteurs ultramarins sont aidés dans le financement de la construction de logements sociaux ou de leurs matériels industriels et productifs nécessaires à leur activité.

Le dispositif Girardin s'articule autour de deux grands volets : le logement social d'une part et l'industriel d'autre part. L'entreprise Ecofip a développé son expertise sur le volet Industriel du dispositif depuis près de 20 ans, pour pallier les difficultés d'accès aux offres bancaires traditionnelles et contribuer au succès économique des entreprises locales.

« Les clients d'Ecofip travaillent dans le domaine de l'agriculture, du BTP, du tourisme ou encore de l'artisanat, observe Thibaud Assier de Pompignan. Ils font toute la richesse des DOM-TOM et créent la diversité des territoires, il est normal que nous leur accordions notre confiance et les accompagnions sur le chemin de la réussite entrepreneuriale » explique le dirigeant d'Ecofip.

À la clé de ce programme, une promesse pour les investisseurs : une réduction d'impôt supérieure à l'investissement réalisé pour un avantage fiscal « one shot », accordé l'année suivant l'opération. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : la rentabilité du Girardin Industriel oscille généralement entre 10 et 15% selon les conditions et les moments où l'offre est souscrite. Ce dispositif fiscal ultramarin peut donc être un mécanisme intéressant de réduction d'impôts sur le revenu à condition d'éviter certains écueils.

### Comment bien investir en Girardin selon Thibaud Assier de Pompignan

« Si un tel investissement comprend une part de risque, c'est avant tout parce qu'il repose sur plusieurs acteurs » explique Thibaud Assier de Pompignan. Et pour cause, le montage des dossiers nécessite de réunir pas moins de cinq entités différentes en tout : un investisseur souhaitant réduire le montant de son impôt, une entreprise locale désireuse d'acquérir du matériel neuf, un établissement bancaire accordant un prêt à l'entreprise locale, un intermédiaire spécialisé en montage d'opérations comme Ecofip en charge de la gestion du projet, et enfin l'État octroyant un avantage fiscal.

Il est donc nécessaire que le montage réalisé soit fiable, sous peine de le voir requalifié par l'administration fiscale et de subir un redressement fiscal. Un risque que le particulier investisseur, souvent établi en France métropolitaine, accepte difficilement d'avoir à supporter, ce qui est aisément compréhensible. Si Thibaud Assier de Pompignan affirme volontiers que le Girardin Industriel présente des atouts indéniables, il concède également l'existence par le passé de dérives avérées, heureusement minoritaires au sein de la profession.





## LA DÉPÊCHE

FRANCE

[www.ladepeche.fr/](http://www.ladepeche.fr/)

« Il est compliqué de vérifier que le projet dans lequel les contribuables investissent répond à tous les critères d'éligibilité au dispositif Girardin. Le matériel acquis par l'entreprise ultramarine doit être neuf et loué pendant une durée de 5 ans minimum. L'entreprise bénéficiaire doit être solvable et à jour de ses cotisations. La réussite d'un tel projet dépend donc de l'intermédiaire proposant l'investissement, mais également de la fiabilité de l'entreprise y participant ».

Dès lors, on comprend tout l'intérêt à choisir une société d'ingénierie maîtrisant parfaitement le dispositif Girardin, bénéficiant d'un réel ancrage local et d'une bonne connaissance du tissu d'entreprises ultra marin. Un montage des dossiers réalisé dans le respect des règles édictées par l'État présente une garantie pour l'investisseur. De même, la sélection stricte des entreprises locales bénéficiant du financement Girardin permet d'atteindre une bonne sécurité de l'investissement.

### À propos de Thibaud Assier de Pompignan et d'Ecofip

Thibaud Assier de Pompignan dirige la société Ecofip depuis 2003 et compte près de 30 ans de carrière en tant que spécialiste de l'ingénierie financière et fiscale. Sa connaissance et son expérience du sujet ne sont plus à débattre pour les différents acteurs de l'économie sur l'ensemble des territoires bénéficiant de la défiscalisation en Outre-Mer.

Ecofip doit sa bonne image à l'expertise éprouvée de près d'une centaine de collaborateurs, employés dans chacun de ses bureaux ultramarins. Des hommes et femmes de terrain qui possèdent une connaissance accrue des tissus économiques locaux. Ils sont au service des territoires d'Outre-mer pour contribuer aux projets des entreprises et satisfaire les investisseurs.

En tant qu'investisseur, vous avez le choix de participer financièrement à un programme Girardin Industriel qui correspondra à vos besoins. Ecofip dispose en effet de plusieurs solutions pour investir sans prise de risque démesurée. Les deux principaux montages présentés par Thibaud Assier de Pompignan sont les « Ecofonds » et les solutions « Ecofip Agrément ».

« Nous avons créé les produits Ecofonds, un montage pour les investissements de plein droit, inférieurs à 250 000 euros, dont la force réside sur la mutualisation des risques entre différents exploitants. Nous proposons également des dossiers Ecofip avec agrément fiscal préalable, pour les montages supérieurs à 250 000 euros, essentiellement. Ils sont agréés par la Direction des Impôts locale ou par le ministère de l'Économie et des Finances selon les cas. Dans chaque programme, les projets des entrepreneurs sont choisis pour les qualités professionnelles et les aptitudes en gestion de leurs dirigeants, tout autant que la bonne tenue économique et financière du projet ».

Le Girardin Industriel, maîtrisé, sécurisé et géré par Ecofip a encore de beaux jours devant lui. Les investisseurs ne s'y trompent pas : la société fondée par Thibaud Assier de Pompignan figure aujourd'hui au rang des leaders incontestés de la défiscalisation en Outre-mer.

